



VILLE DE
SANCOINS

Décision du Maire
N° 13/2025
(article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Plan de financement du SDE 18 pour le remplacement d'un ensemble d'éclairage public rue du Val d'Aubois

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal lors de sa séance du 9 mars 2023 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions ;
Considérant le plan de financement établi par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) pour le remplacement d'un ensemble d'éclairage public rue du Val d'Aubois (AQ-0369) – dossier n° 2025-05-038 ;
Considérant que ces travaux représentent un montant total de 1 728,45 € ;
Considérant que les crédits sont prévus au budget de la collectivité ;

DÉCIDE

Article 1 : de valider le plan de financement, établi par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, pour le remplacement d'un ensemble d'éclairage public rue du Val d'Aubois (AQ-0369) – dossier n° 2025-05-038 :

	Subvention	Taux
Prise en charge SDE 18	864,22 €	50 %
Autofinancement (fonds propres)	864,23 €	50 %
TOTAL :	1 728,45 €	100 %

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète, à Madame la Comptable du Service de Gestion Comptable du Trésor Public et à Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Sancoins.

A Sancoins, le 13 février 2025

Le Maire,


Pierre GUIBLIN

